



MARCHE DE NOEL DE CHÂTEAUNEUF-SUR-ISERE
- FICHE DE CANDIDATURE –
Dimanche 21 décembre 2025 de 10h00 à 17h30 - Salle des fêtes

*L'organisation de cette manifestation est confiée par la mairie de Châteauneuf-sur-Isère à
L'Amicale des écoles du Châtelard et l'association Vivre à l'école de Bonlieu*

Fiche à renvoyer avant le 20 novembre par courrier à
Vivre à l'école de Bonlieu – 4300 route de la croix de Collet – 26300 Châteauneuf-sur-Isère
Merci de joindre des photos des produits mis en vente

Nom-prénom :

Adresse :

.....

Email : Téléphone :

☐ Professionnel ☐ Particulier

Enseigne commerciale :

Statut juridique :

Siret :

Produits exposés et vendus :
(Merci de joindre des photos)

☐ Revente ☐ Création

➔ **Emplacement intérieur** : Le marché se déroule à la salle des fêtes – (tables fournies + grille arrière).

- Table de 1.80m de longueur maximum au tarif unitaire de 15€.
- Nombre de tables souhaité (Maximum 2 tables par emplacement) 15€x.....=.....€

➔ **Emplacement extérieur** : devant le parvis de l'Eglise – Les exposants doivent fournir leur propre matériel (abris, tables, supports...).

- Emplacement pour abris de 3x3m (9m²) au tarif unitaire de 15€.
- Nombre d'emplacement 3x3m souhaité (en fonction de votre abris) : 15€x.....=.....€

(Chèque à établir à l'ordre de l'association Vivre à l'école Bonlieu)

Informations importantes

> Afin de valider votre candidature, merci de joindre un chèque de caution de 50 € établi à l'ordre de **Vivre à l'école Bonlieu**, lequel vous sera restitué à l'issue de la manifestation si vous êtes présents le jour du marché jusqu'à 17h. Sinon, le chèque de caution sera encaissé.

> Lors de votre inscription, nous vous demandons de bien vouloir nous faire parvenir le dossier complet avec la photo recto verso de votre pièce d'identité, le chèque de règlement, le chèque de caution et le documents ci joint.

AUCUN DOSSIER INCOMPLET NE SERA ACCEPTE.

> Les exposants seront retenus en fonction du nombre de places disponibles et afin d'assurer une diversité dans les produits proposés. Les tables et emplacements seront attribués après la réunion de la commission et aucune réclamation ne pourra être reçue le matin de l'installation. En outre, tout comportement jugé contraire à l'esprit du marché de Noël, tels qu'insultes ou gestes déplacés envers les membres de l'organisation seront sanctionnés par une exclusion immédiate et définitive du marché avec encaissement du montant de la location de l'emplacement.

> Une commission se réunira dans le courant du mois de novembre et une réponse vous sera apportée au plus tard le 30 novembre 2025. Vous recevrez un mail de confirmation dès que la commission aura statué.

- ATTESTATION SUR L'HONNEUR POUR LES PARTICULIERS -

Je soussigné(e) :

Certifie ne pas avoir participé pour l'année 2025 plus de deux fois à un marché, en comptant cette participation.

Fait le 2025

A :

Signature :